

# Simplification des tâches administratives des directeurs d'école

## Protocole académique Académie d'Amiens

### 1. Rappel de la procédure de construction du protocole

- 7 réunions en département ;
- 2 réunions du GT académique : le 18 mars 2016 et le 20 septembre 2016 ;
- Etude en Comité Académique de Direction ;
- Présentation en CTA (7 juin 2017) ;
- Validation en Comité Académique de direction ;
- Mise en œuvre septembre 2017 en département.



### 2. Protocole académique

#### a. Calendrier

- Publication d'un calendrier prévisionnel des enquêtes à destination des directeurs d'école (éviter les doublons enquêtes nationales, académiques et de circonscription) visant à donner plus de temps pour répondre aux enquêtes (SRAN – ELCO) ;
- Publication d'un calendrier prévisionnel des circulaires départementales actualisé à chaque fin de trimestre.

#### b. Communication

- Création d'un « bureau numérique du directeur » interfacé avec l'infocentre 1° degré ( APAE 1° degré) ;
  - Évolution de BE1D vers ONDE ;
  - Mise en place d'une assistance juridique pour les directeurs d'école ;
- Création d'un espace réservé aux directeurs d'école sur le site départemental (espace professionnel) ;
- Uniformisation des documents utilisés en circonscription accessibles depuis le site départemental ;
- Dématérialisation de certains documents (PPMS, accident scolaire,...) ;
- Envoi aux écoles des documents qui leur sont destinés de manière à ne pas exiger des directeurs en milieu rural de se déplacer en circonscription avec leur véhicule personnel.

#### c. Formation

- Création du film mensuel des directeurs d'école (échancier du directeur d'école) ;
- Réalisation d'un parcours FOAD académique pour préparer des candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs.

d. Réunion : Harmonisation du nombre, de la durée et des horaires fixés pour la tenue des réunions des directeurs organisées par les IEN ;

Écriture d'un relevé de conclusions à l'issue de chacune de ces réunions de circonscription à destination des directeurs présents ainsi qu'aux absents.

### 3. Modalités de diffusion du protocole académique

Circulaire départementale sur la base de la décision arrêtée en comité académique de Direction.

### 4. Modalités de communication

Présentation du protocole en formation statutaire des nouveaux directeurs Mise en place d'animations pédagogiques spécifiques pour les directeurs d'école dans chaque circonscription, après présentation du protocole en conseil d'IEN.